

## L'Académie nationale de médecine préconise un confinement de six semaines<sup>1</sup>

12 mai 2026

L'hospitalisation en réanimation à Paris du premier cas d'infection par le hantavirus des Andes constitue une véritable alerte sur le territoire. Le risque de transmission interhumaine de la souche virale actuelle n'est pas connu et sans pour autant le surestimer, des contaminations au-delà de seuls contacts rapprochés, ne peuvent être ignorées.

Contrairement à la situation de 2020 et les débuts de l'épidémie de SARS-CoV-2 en France, le virus est connu, de même que les principaux signes cliniques et la mortalité liés à cette infection, avec en particulier la rapide aggravation cardio-pulmonaire, tôt après le début des premiers symptômes.

Dans le cas présent, l'important est d'interrompre toute nouvelle chaîne de contamination, qu'elle soit due à des patients infectés symptomatiques ou à des personnes asymptomatiques. Pour cela, il est important de maintenir un contrôle et un suivi strict des quatre autres français ayant participé à la croisière, de façon à pouvoir les prendre en charge le plus rapidement possible en cas d'apparition de symptômes. Il en est de même pour les 22 français qui ont été identifiés cas-contacts, pour lesquels ne sont connus ni le degré de proximité, ni la durée de leurs contacts avec des cas infectés découverts par la suite.

Il est vrai que de nouvelles informations sont rapportées chaque jour; elles restent malgré tout encore très parcellaires et insuffisantes pour considérer un risque de transmission très faible.

Au regard de l'ensemble des éléments disponibles aujourd'hui et des incertitudes, l'Académie nationale de médecine préconise un confinement complet de la totalité des 27 personnes concernées pendant six semaines : ce délai étant nécessaire pour couvrir toute période d'incubation, telle que rapportée précédemment.

Il est indispensable d'être en mesure de prendre un maximum de précautions associées au suivi clinique et virologique de façon rapprochée. Cela impose sans doute des contraintes organisationnelles ; elles sont nécessaires pour ne faire prendre aucun risque, y compris pour le personnel soignant, pour les familles et l'entourage de ces personnes ayant été exposées.

---

<sup>1</sup> Communiqué de l'Académie nationale de médecine, adopté par le Conseil d'administration le 12 mai 2026